

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cen-
tral. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Décembre 1875.

Bulletin politique.

LE CANAL DE SUEZ.

On se serait donc ému à Versailles du dernier acte du cabinet anglais. On commencerait à se douter qu'il y a, au dehors, des questions d'une immense gravité, et qu'elles passent par-dessus nos têtes. Nous n'espérons pas que notre monde politique, absorbé par les soins des « lois constitutionnelles » et par la nomination des sénateurs inamovibles, prendrait garde à ce commencement d'action en Orient. Depuis plusieurs semaines, dit l'Union, nous démontrons où doit aboutir forcément la nouvelle attitude des puissances décidées à faire exécuter en Turquie les réformes nécessaires, attitude qui va de pair avec les insurrections persistantes et grandissantes des populations chrétiennes ; mais les optimistes de la politique française pensaient que tout cela s'arrangerait doucement ; maintenant on se surprend à redouter le contraire ; mais comment s'y prendre pour éviter les complications, ou pour saisir, en cas d'action, un rôle à la hauteur de nos intérêts et de nos vieilles traditions ?

Pendant que nous faisons plus ou moins de la République, sans lendemain et sans alliances, les grandes solutions se préparent comme si nous n'existions pas. La Prusse excite et embrouille ; la Russie poursuit ses desseins à sa manière, c'est-à-dire avec une profonde habileté de diplomatie ; l'Autriche fait de son mieux pour retarder la crise suprême, parce qu'elle ne sait pas ce qui en sortirait pour elle ; l'Angleterre, qui n'hésite jamais quand elle voit son intérêt engagé, prend hardiment ses précautions en Egypte. Elle devient maîtresse du canal de Suez par l'achat de la moitié des actions qui pourra

être suivi de l'achat de l'autre moitié. Elle s'empare du chemin de l'Inde sous le voile d'une opération financière ; elle se crée des intérêts de propriété qu'elle aura le droit de défendre ; elle fait du khédive un tribunaire qui désormais n'aura rien à lui refuser. Le génie des affaires est ici venu en aide au génie de la politique.

Nous disions un jour que la question financière, qui faisait partie de la réforme et du « progrès » en Orient, hâterait la débâcle de l'empire turc ; on a pu voir l'effet produit en Europe par la banqueroute ottomane, et le khédive a été préservé de la faillite par les cent millions qu'il vient de toucher. Il en est préservé pour le moment, et nous ne répondons pas du lendemain ; en cas de nouveaux besoins, l'Angleterre lui rendrait de nouveaux services. Puis les moyens de sauvetage seront épuisés aux bords du Nil comme aux abords du Bosphore, et Mahomet finira comme un bourgeois qu'on exécute.

Chose étrange et qui est l'obstination dans l'aveuglement ! On ne craint pas de nous déclarer que la France doit « envisager avec la même quiétude et sans la moindre jalousie » l'acte récent du cabinet anglais, et qu'elle « doit s'en féliciter ; » les mêmes publicistes nous conviaient, il y a neuf ans, à nous féliciter des succès de la Prusse « au point de vue de la civilisation générale. » Il est possible que les actionnaires du canal de Suez se trouvent bien d'avoir pour associé l'Angleterre, mais nous ne comprenons pas que des Français envisagent sans tristesse des perspectives d'où nous sommes exclus et « la griffe du lion britannique » posée victorieusement sur le sol égyptien. A quelles profondeurs sommes-nous donc tombés pour que la France oublie sa propre histoire ! Quel est ce désintéressement quand il s'agit de cette Egypte qui a plus d'une fois connu nos étendards, cette Egypte dont Leibnitz conseillait la conquête à Louis XIV, et pour laquelle, depuis cinquante ans, nous avons tant fait ? Il y a une sorte de désintéressement qui n'est que la tristesse de l'impuissance ; heureux au

moins lorsqu'on sent sa honte et son mal ! Mais il paraît que nous n'en sommes pas là, et que le plaisir et l'honneur de vivre en République nous consolent de toutes les grandeurs perdues.

A propos du contrat qui vient d'être passé entre l'Angleterre et le khédive, nous ne pouvons nous refuser de faire un retour sur l'histoire de la politique et de rappeler ce qui se passait il y a vingt-trois ans, à la veille de la guerre de Crimée.

Le traité de paix de 1856 n'était pas signé que déjà l'Angleterre reconnaissait que la guerre de Crimée où elle s'était engagée à la suite de la France était une grande faute : elle y avait, comme nous, englouti des sommes énormes, elle y avait perdu de nombreux enfants, et elle se demandait, en nation pratique, ce qu'elle en retirait ? Nous nous contentions de la gloire, l'Angleterre cherchait un profit.

Elle se disait alors qu'elle eût mieux fait d'accueillir les propositions de l'empereur Nicolas qui lui offrait l'Egypte et Candie, tandis que deux ans de guerre avec nous ne lui rapportaient rien qu'une assez lourde carte à payer.

Aujourd'hui elle profite de l'expérience faite, et, coïncidence bizarre, elle exécute à vingt-trois ans de distance le plan de l'empereur Nicolas. Elle se dédommage en Egypte de ce qu'elle abandonne à Constantinople ; elle reprend l'offre qu'on lui faisait alors de partager à deux.

Le sultan seul pourra se plaindre ; mais on s'en moque, car le sultan ne compte plus. Quant à la Russie, on n'a pas à craindre son opposition, d'abord parce que la Russie n'a rien à convoiter en Egypte, et enfin parce qu'elle sera bien aise de s'assurer par là la neutralité de l'Angleterre pour sa politique dans les provinces du Balkan.

Reste l'Autriche, — mais avec elle on pourra s'arranger. L'empereur Nicolas disait, en 1852, à l'Angleterre : « Faisons part à deux ; » aujourd'hui, son fils et succes-

seur l'empereur Alexandre dira : « Faisons part à trois. »

Il n'y a que la France qui ne profite de rien dans cette liquidation de l'empire ottoman. Elle garde sa gloire de Crimée, mais elle n'en retire aucun avantage. Il est clair aujourd'hui, pour tous ceux qui veulent réfléchir, que nous avons toujours tiré les marrons du feu, aussi bien en Crimée que plus tard en Italie. Nous avons versé notre sang et prodigué notre argent ; ce sont les autres qui en profitent ; et nous n'avons retiré de la politique napoléonienne que l'invasion de 1870 et la perte de deux provinces.

A cette heure, l'Angleterre bat des mains au contrat qui vient d'être signé avec le khédive ; le Parlement ratifiera d'acclamation, car tous comprennent que c'est là une première hypothèque prise sur l'Egypte.

Oui ! c'est un grand peuple que celui qui bat d'un seul cœur quand son intérêt national est engagé. Quel contraste avec nous, où tant de gens aveuglés ont applaudi cette guerre d'Italie, d'où est sortie l'unité allemande, et qui plus tard applaudissaient encore Sadowa, d'où allait sortir l'invasion !

Aujourd'hui nous assistons, écrasés et annihilés, aux conséquences de cette politique d'idéologue ; nous n'avons rien à recueillir dans la liquidation de l'empire ottoman qui se fait sans nous et contre nous ; et qui sait si, dans cinq ans, les porteurs de titres turcs ne seront pas dans la même situation que les porteurs de titres mexicains en 1866 !

Les huit ou dix ministres des affaires étrangères qui se sont succédé chez nous depuis vingt-cinq ans n'ont pas lieu d'être bien fiers ! (Union.)

Chronique générale.

La Patrie se dit en mesure d'annoncer la candidature sénatoriale du prince Marc de Beauvau dans la Sarthe.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MOUCHERONNE.

(Suite.)

Cette diminution dans le nombre des bras occupés ordinairement chez le mari de la Moucheronne n'y devait pas laisser longtemps les commandes en souffrance. De semaine en semaine elles devenaient plus rares, et même elles finirent par être si peu importantes qu'un seul ouvrier suffit pour y répondre. Enfin, un jour, l'ouvrage manqua tout à fait.

Ce jour-là, celui des cinq ouvriers qui était resté le dernier au poste du travail attendit jusqu'au soir, dans l'atelier désert, auprès des chaudières vides, le retour de la Moucheronne qui, depuis longtemps, chaque matin, s'absentait pour douze heures de sa maison, après avoir confié ses deux fillettes à la garde d'une voisine.

— Il n'y a plus rien à faire ici, lui dit le brave homme découragé ; il faut fermer boutique.

— Soit, répondit-elle avec confiance ; après le jugement prononcé, mon mari reconnu innocent la rouvrira. Alors l'ouvrage reviendra, et ceux qui

aujourd'hui méprisent l'honnête homme injustement accusé seront bien forcés de lui rendre leur estime.

A partir de ce moment, la maison du teinturier du Pecq demeura close ; deux fois par jour seulement on pouvait voir la porte s'ouvrir : le matin, quand la Moucheronne sortait de chez elle pour conduire ses enfants au logis de sa voisine, et le soir, lorsqu'elle rentrait avec sa jeune famille, au retour de son voyage quotidien.

Il était douloureusement laborieux, l'emploi de ses journées. D'abord, à travers champs et gravissant la montée, elle gagnait à pied la route de Versailles, puis elle continuait de la suivre ainsi jusqu'au terme, à moins qu'un heureux hasard n'aménât sur son chemin un véhicule quelconque, voiture publique, charrette ou fourgon, qui pût la conduire dans la direction de la ville où le prisonnier qui l'intéressait attendait sa mise en jugement.

La permission de le voir, qu'à force de sollicitations elle avait obtenue, ne lui accordait qu'une demi-heure d'entretien au parloir, où la surveillance continue d'un geôlier, et l'obstacle d'une double grille entre les détenus et les visiteurs, s'opposaient au contact des mains et rendaient impossibles les confidences intimes.

C'était pour cette demi-heure toujours trop rapidement écoulee, et achetée si chèrement par les fatigues de l'aller et du retour, à la distance

du Pecq à Versailles, que tous les jours, pendant onze mois, on vit la Moucheronne, soit sous la pluie, soit dans la neige, tantôt brûlée par l'ardeur du soleil, tantôt glacée par le vent de bise, accomplir régulièrement son pieux pèlerinage.

Quoi qu'elle eût souffert durant le trajet, la vue du but atteint la payait de sa peine, et ce réconfort lui faisait aussitôt retrouver, pour aborder le prisonnier, son regard le plus encourageant et son meilleur sourire.

Réunis pour un moment, les époux ne témoignaient l'un à l'autre aucune inquiétude touchant l'issue du procès ; de ce côté, la sécurité de chacun d'eux était complète. Ils la puisaient, lui, dans le calme parfait de sa conscience ; elle, dans cette inébranlable confiance, qu'au jour voulu, un rayon de la justice de Dieu éclairerait celle des hommes.

Mais, malgré sa ferme conviction qu'il sortirait victorieux de cette épreuve, le mari de la Moucheronne avait besoin que la visite de sa femme vint lui rendre, chaque jour, la force nécessaire pour lutter contre l'ennui mortel dont il se sentait accablé par la longue durée de sa détention préventive. Il y eût certainement succombé sans la courageuse persévérance de la compagne de sa vie à lui venir parler d'elle-même et de leurs enfants.

Habitué au bruit de l'atelier ainsi qu'au mouvement du travail, le silence de la prison et l'inacti-

vité pesaient d'un poids écrasant sur cet artisan laborieux, chez qui, il faut bien le dire, l'énergie morale et la force de l'intelligence n'égalèrent pas celles des bras et du cœur.

Ce voyage à Versailles et cette visite au prisonnier n'étaient que la moitié la moins pénible de la tâche journalière que s'imposait la Moucheronne ; il lui fallait faire un bien plus grand effort de courage pour remplir l'autre.

Ce n'était pas au Pecq qu'elle revenait tout droit, après sa courte entrevue avec son mari : la vaillante femme poussait jusqu'à Saint-Germain, entrant à l'hôpital où l'autorité du médecin lui avait donné librement accès, et là, reprenant avec Jean Bellavoine son rôle maternel, elle s'installait près de lui et remplaçait l'infirmière jusqu'à ce que l'heure du coucher de ses enfants l'appelât chez elle.

La Moucheronne était douée de sentiments trop vrais et d'une raison trop bien dirigée pour exagérer jusqu'au dévouement invraisemblable la commisération que pouvait lui inspirer le pitoyable état de l'ingrat qu'elle avait appelé son fils d'adoption : aussi était-ce un intérêt bien autrement puissant pour elle que celui de cet aveugle idiot qui l'attirait ainsi à l'hôpital et l'y retenait journalièrement pendant tant d'heures.

Les juges avaient déclaré que la présence de l'apprenti de François Moucheron au tribunal,

On annonce également que le maréchal Canrobert, déclinant toute candidature à l'Assemblée, se présenterait pour le Sénat dans le Lot.

On lit dans la *Liberté* :

Nous croyons savoir qu'une importante réunion du groupe de l'Appel au peuple et des notabilités du parti bonapartiste aura lieu prochainement. Dans cette réunion on discutera et l'on arrêtera les bases d'un manifeste qui serait soumis à l'approbation du prince impérial et publié ensuite à l'occasion des élections sénatoriales. Il se pourrait que, pour couper court aux interprétations de toute nature provoquées par certains passages du discours de Belleville, interprétations qui ne tendent à rien moins qu'à rendre le parti de l'Appel au peuple responsable de toutes les doctrines développées par M. Paul de Cassagnac, le jour de cette réunion fût avancé.

L'interdiction des prétendues réunions privées a produit un effet désastreux parmi les radicaux, et en particulier parmi les souverains qui règnent au Luxembourg. Déjà ils avaient préparé des programmes variés de mandats impératifs, et ces programmes devaient être présentés, discutés et votés dans des conférences privées où aurait été convoquée la fine fleur des électeurs. Excellent moyen de « s'imposer aux masses » et de se préparer une candidature, soit à Paris, soit dans un de nos grands centres ouvriers.

Aujourd'hui, tous ces beaux rêves sont envolés, et, pour entamer cette propagande, les intransigeants vont être obligés d'attendre l'ouverture de la période électorale.

Le tribunal correctionnel de Lyon a rendu son jugement dans l'affaire du journal le *Frondeur*, poursuivi pour avoir affirmé que Sa Sainteté Pie IX faisait partie de la franc-maçonnerie.

MM. Brun, propriétaire; Videri, gérant, et Pétilleau, rédacteur de cette feuille, ont été condamnés chacun à 100 fr. d'amende, et l'imprimeur, M. Brunelière, à 50 fr. d'amende; tous solidairement tenus des amendes et des frais.

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

M. l'abbé Germain, chanoine archiprêtre de l'église cathédrale de Bayeux, est nommé à l'évêché de Coutances, en remplacement de Mgr Bravard, dont la démission est acceptée.

M. l'abbé Germain, né en 1833, est âgé de quarante-deux ans; il était curé de la cathédrale de Bayeux depuis 1870.

Un second décret du même jour nomme Mgr Bravard chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Cousseau, décédé.

pourvu qu'il pût parvenir à comprendre et à répondre, était le seul moyen capable de démontrer évidemment l'innocence de l'accusé, car la nature des blessures prouvait que la victime et son assassin avaient dû se voir face à face.

Or, c'était à favoriser par ses soins intelligents la guérison du blessé, et à hâter les progrès de sa convalescence, que la femme du teinturier employait le temps de ses stations dans la maison de charité.

Plus longtemps que le docteur elle douta du succès, parce qu'elle le désirait davantage.

Sans cesse attentive à saisir au passage tout ce dont elle pouvait se faire une espérance, elle guettait le moindre indice d'une expression qui ne fût pas celle de la souffrance sur ce visage que la multiplicité des blessures avait rendu méconnaissable; elle essayait de deviner une parole révélatrice dans le râle de cette gorge où la voix ne revenait pas, et, sans oser la provoquer, de peur de fatiguer le malade, elle attendait impatiemment qu'une lueur de souvenir se produisît dans ce cerveau d'où la mémoire était absente.

Elle eut à passer bien souvent de l'espérance au découragement avant qu'un mouvement à peine perceptible de la face horriblement meurtrie, et que la direction de ses prunelles sans regard, lui eussent permis de se dire :

« Ce n'est pas en vain que, me penchant à son

CIRCULAIRE DE M. DE LESSEPS.

Le *Moniteur universel* publie la circulaire suivante que M. Ferdinand de Lesseps, président-directeur de la Compagnie de Suez, vient d'adresser à ses correspondants. On ne la lira pas sans quelque étonnement :

« Paris, 29 novembre 1875.

» Des actionnaires se préoccupent de l'achat fait par le gouvernement britannique des 176,602 actions qui appartenaient au gouvernement égyptien, et quelques-uns manifestent des inquiétudes.

» Il suffira de rappeler une page de l'histoire du canal pour calmer les préoccupations et détruire les inquiétudes.

» A l'origine de l'entreprise, lorsque le moment fut venu de réunir le capital nécessaire, une part importante de la souscription fut réservée aux capitalistes anglais.

» A cette époque, la France et l'Égypte assurèrent, par leurs apports, l'exécution du canal. La souscription fut presque entièrement couverte par le public français et par le gouvernement égyptien.

» Complètement désintéressé, financièrement, dans le succès de l'entreprise, le gouvernement britannique opposa de nombreuses difficultés à l'achèvement de l'œuvre, et, jusque dans ces derniers temps, l'intervention des agents anglais fut nuisible à l'intérêt particulier des actionnaires français et égyptiens.

» Aujourd'hui, la nation anglaise accepte dans la Compagnie du canal la part qui lui avait été loyalement réservée à l'origine; et si cet acte étant accompli doit avoir une conséquence, cette conséquence ne saurait être, à mes yeux, de la part du gouvernement britannique, que le renoncement à une attitude qui a été depuis longtemps hostile aux intérêts des actionnaires fondateurs du canal maritime, si énergiques dans leur persévérance intelligente.

» Je considère donc comme un fait heureux cette solidarité puissante qui va s'établir entre les capitaux français et anglais pour l'exploitation, purement industrielle et nécessairement pacifique, du canal maritime universel.

» Veuillez faire part de cette lettre à ceux de nos actionnaires qui s'adresseront à vous pour connaître mon opinion.

» Agréez, etc.

Le président-directeur,
FERD. DE LESSEPS.

Correspondance de l'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 30 novembre 1875.

La Chambre s'est montrée hier un peu plus expéditive que dans les précédentes séances. Et d'abord elle en a fini avec le fameux article 14 et avec les amendements qui en défendaient les abords. M. Testelin a d'abord vu succomber son amendement, aux termes duquel les arrondissements dont la population dépasse 75,000 habitants nommeraient un député de plus par 75,000 habitants ou fraction de 75,000. La majorité, que l'on accuse si souvent d'obéir à des

oreille, je me suis nommée; il m'a reconnue ! »
Ce succès obtenu, la Moucheronne ne désespéra plus de réveiller, à force de patience et de soins ingénieux, la connaissance de soi-même et la conscience du bien et du mal dans l'âme peu à peu raffermie de cet être pour toujours infirme, et qui semblait condamné à ne plus pouvoir offrir aux yeux que l'aspect navrant d'une misérable machine humaine frémissant au moindre bruit, comme la feuille de tremble au plus léger souffle du vent.

C'était déjà merveille que la science du docteur lui eût conservé la vie, il aurait fallu un miracle pour que les efforts de la femme du teinturier parvinssent à lui rendre complètement la faculté de comprendre et de s'émouvoir; mais si le miracle ne s'accomplissait pas, bien que pour l'obtenir l'ardent désir de justifier l'accusé eussent fait trouver à la Moucheronne, dans son cœur, des inspirations de génie, du moins en arriva-t-elle à entrer si bien en affectueuse communication d'esprit avec Jean Bellavoine, que, ne pensant pas par lui-même, il pensait par elle.

D'autres soins que ceux de sa mère d'adoption l'irritaient, toute autre voix que la sienne lui causait une sorte d'épouvante; mais aussitôt qu'il la devinait près de lui, il devenait calme et presque souriant; dès qu'elle lui parlait, il l'écoutait avec une attention soutenue qui témoignait du laborieux effort de sa pauvre intelligence pour saisir le sens

intérêts personnels, a prouvé qu'elle ne méritait pas ce reproche en repoussant cette insidieuse modification de la proportionnalité électorale qui aurait accru d'une centaine au moins le nombre des députés.

L'ensemble de l'article 14 a été adopté ensuite à la majorité de 401 voix contre 200 sur 601 votants. Nous voici bien loin des 31 voix de majorité obtenues par le scrutin uninominal dans la journée du 11 novembre! Les deux tiers des députés ont adopté hier ce scrutin si calomnié et qui a valu à M. Buffet, son énergique défenseur, des attaques aussi injustes que violentes. C'est une brillante victoire pour le vice-président du conseil et pour le ministère, victoire dont profitera le parti conservateur tout entier et qui exercera une heureuse influence sur les prochaines élections.

Les articles 15, 16, 17 et 18 ont été votés ensuite sans discussion; sur l'article 19, ainsi conçu : « Chaque département de l'Algérie nomme un député, » une lutte très-vive s'est engagée. M. Feray a présenté un amendement tendant à fixer à six, soit à deux par département, le nombre des députés de l'Algérie. Energiquement combattu par M. Plichon et par M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, l'amendement de M. Feray a été défendu par deux maîtres de la parole, MM. Crémieux et Jules Favre. Mais la logique et l'éloquence l'ont emporté sur les sophismes et les hyperboles. L'Assemblée a pensé que l'Algérie pouvait, sans qu'elle fût pour cela mutilée et décapitée comme le prétendaient MM. Crémieux et Jules Favre, subir comme tous nos départements de France la réduction proportionnelle du chiffre de ses députés. 379 voix contre 330 ont rejeté l'amendement de M. Feray.

Pendant que l'Assemblée doublait le cap de l'article 14, le bruit se répandait dans les couloirs que l'entente était définitivement faite entre le centre droit libéral, le groupe Lavergne et les gauches. On peut, en effet, considérer comme acquis cet important résultat. Les entrevues que le bureau du groupe Lavergne a eues hier et avant-hier avec les bureaux du centre droit libéral et du centre gauche ont amené enfin un rapprochement, et il paraît certain aujourd'hui que la majorité du 25 février votera pour une seule liste qui passera tout entière au premier ou au second tour de scrutin. Les opérations du vote qui, sans cet accord, menaçaient de s'éterniser, ne seront plus qu'une formalité, un enregistrement.

Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'il y aura encore bien des difficultés, bien des tiraillements et des compétitions. On va s'occuper, en effet, de la répartition des 75 sièges sénatoriaux entre les divers groupes, à l'exception des bonapartistes qui sont seuls exclus. Or, certains de ces groupes affichent des prétentions excessives ou voudront se faire la part du lion. Déjà on parle des exigences de la réunion de Clercq qui n'est qu'un rameau du centre droit et qui voudrait se poser en groupe distinct pour réclamer un certain nombre de sièges. On parle également de la résurrection du groupe Pradié qui, depuis longtemps dissous, se

de ses paroles.

Ce fut un jour de grande victoire pour la Moucheronne, que le jour où, promenant dans le jardin de l'hôpital le convalescent aveugle, celui-ci répondit non plus par un simple mouvement de tête, mais par ces trois mots distinctement accentués : « Je comprends bien », à une question que, contre l'ordinaire, elle n'avait pas même eu besoin de lui répéter deux fois.

Le surlendemain de ce simple fait, auquel le procès criminel, depuis si longtemps pendant au tribunal de Versailles, donnait l'importance d'un événement, le journal de la localité annonçait l'ouverture des débats.

Ce fut le grand bruit de la ville et des environs. Après onze mois d'attente, l'émotion populaire causée l'an passé par la nouvelle du crime, mais depuis longtemps apaisée, n'était plus qu'un lointain souvenir.

Elle se manifesta aussi vive qu'au premier jour quand on eut appris qu'au nombre des témoins devait compter l'apprenti du teinturier, cité à la fois par l'accusation et par la défense.

Ce n'était pas entreprendre une tâche facile que celle d'amener Jean Bellavoine, sans employer contre lui la violence, à se laisser conduire à Versailles.

Afin de vaincre la résistance qu'il opposait à ceux qui le sollicitaient pour qu'il montât en voi-

reconstitueraient dans l'unique but de participer à la distribution des sièges.

La commission sur les délits de presse poursuit ses travaux et siège presque chaque jour. Elle a entendu hier les délégués de la presse départementale qui lui ont soumis les résolutions adoptées la veille dans la réunion de l'hôtel du Louvre. La commission a également entendu dans la même séance le syndicat de la presse parisienne.

On persiste généralement à croire que la commission de la presse se bornera à présenter un rapport tendant à la levée de l'état de siège dans tous les départements et qu'elle demandera le rejet pur et simple du projet de loi qui lui a été présenté.

Aujourd'hui la Chambre sera appelée, après le vote de la loi électorale, à statuer sur l'urgence de la proposition de dissolution de M. Bardoux. On croit que le centre gauche déposera alors une proposition analogue, fixant seulement des délais différents pour les diverses opérations électorales. L'Assemblée sera, dans tous les cas, à peu près unanime pour voter l'urgence.

Quant au gouvernement, il ne déposera aucune proposition, mais fera connaître probablement son avis sur les questions que comporte la dissolution prochaine de l'Assemblée.

Le *Constitutionnel* déclare que, contrairement à la nouvelle donnée par la *Liberté*, le parti de l'appel au peuple ne se propose pas de publier un manifeste au moment des élections.

Etranger.

ANGLETERRE.

Il n'y a qu'une voix dans la presse britannique, pour féliciter M. Disraeli de la grande opération financière et politique au moyen de laquelle il vient de mettre l'Angleterre en possession des actions du canal qui se trouvaient entre les mains du khédive.

Libéraux et Tories se trouvent, cette fois, d'accord; car l'esprit d'opposition disparaît et les partis s'effacent de l'autre côté du détroit, dès qu'il s'agit d'un intérêt national bien déterminé sur lequel il n'y a pas d'hésitation possible.

Le *Standard*, organe ministériel, ne trouvera point de contradicteur, lorsqu'il montre l'Angleterre relevée de sa déchéance par le parti conservateur.

« Il n'y aura, s'écrie-t-il, qu'une seule opinion dans ce pays sur la conduite énergique de M. Disraeli et de ses collègues dans cette affaire, mais tout le monde se réjouira dans cette pensée que l'Angleterre, si longtemps apathique et reléguée pour ainsi dire au dernier rang parmi les nations européennes, s'est enfin réveillée et s'affirme aujourd'hui comme la protectrice de ses propres intérêts par une politique aussi prompt qu'elle est juste. »

Le *Standard* s'exprime d'ailleurs avec une grande modération sur les conséquences de cette prise de possession du canal de Suez.

ture, il fallut que la Moucheronne l'y précédât, et que, lui tendant la main, elle dit : « Je suis là », à ce témoin qui, sans le vouloir certainement, allait peut-être faire condamner son mari.

Comme il n'avait pas voulu qu'elle le quittât un seul moment durant le voyage, il témoigna d'une si grande terreur quand, à leur arrivée au palais de Justice, on parla de les séparer, que le président du tribunal, usant de son pouvoir discrétionnaire, décida qu'ils comparaitraient ensemble.

La foule avait envahi le prétoire. François Moucheron était debout, entre deux gendarmes, derrière la barre du banc d'infamie.

Un long murmure d'apitoiement s'éleva lorsqu'on vit sortir de la chambre des témoins et venir se placer devant les juges la femme du prévenu et la victime de l'assassin.

Quand la parole sévère du président eut rappelé l'auditoire au respect silencieux, l'accusé, s'adressant à son apprenti, lui cria :

— A cause de ton malheur, je t'ai pardonné ton ingratitude; fais connaître la vérité. Jean Bellavoine : si tu es sûr que c'est par moi que tu as été frappé, ne crains pas de le dire.

(La suite au prochain numéro.)

« Nous n'envisageons, dit-il, l'acte du cabinet qu'au point de vue d'une précaution politique, car c'est là la seule portée qu'il ait à nos yeux. Des considérations commerciales seulement n'auraient pas induit le gouvernement à conclure l'affaire, au risque d'être désapprouvé par le Parlement; mais assurément l'affaire aura des conséquences commerciales.

Le fait que le gouvernement est le principal propriétaire du canal suffit pour donner aux autres actionnaires et au public en général la confiance que l'affaire politique n'enlèvera pas au commerce l'avantage complet de la grande œuvre de M. de Lesseps, et qu'aucune restriction vexatoire ne sera apportée à son usage.

Mais la conséquence commerciale la plus immédiate sera ou devra être de sauver l'Égypte de sa position financière si embarrassée.

Une somme de quatre millions judicieusement employée relèvera l'Égypte de ses difficultés actuelles, et, comme la condition du pays s'améliore et que les ressources se développent, elle n'aura pas à faire tant d'efforts pour se libérer de sa dette dont le fardeau l'accable. »

AUTRICHE.

Le 25 novembre, les cloches des églises de Vienne sonnaient le glas. Elles annonçaient à la capitale la mort de son archevêque, S. Em. le cardinal Joseph Othmar de Rauscher.

Ses obsèques solennelles ont eu lieu samedi, dans l'après-midi. L'empereur, les archiducs, les ministres et tous les membres du corps diplomatique, les présidents de chambre, les députés et un grand nombre de généraux y ont assisté. Mgr Jacobini, nonce du Pape, a donné l'absoute.

Le cardinal Rauscher a institué comme légataire universel le séminaire des jeunes gens fondé à Vienne par lui, ou éventuellement l'archidiocèse de Vienne. En outre, de nombreux legs sont destinés aux parents et au personnel de la maison du prélat, ainsi qu'aux pauvres. Le cardinal défunt avait une grande sympathie pour les Français, en particulier pour M. Thiers, qu'il tenait en haute estime comme historien et savant. Il laisse une bibliothèque de 44,000 volumes. Bien qu'il touchât annuellement 100,000 florins comme cardinal et prince-archevêque, la fortune laissée par le cardinal est peu considérable.

Le *Kelet* de Presbourg (la *Gazette des Tribunaux*) a eu quelques détails sur le testament de M^r le duc de Modène. Ses deux palais à Vienne, son magnifique palais à Rome, ses deux palais à Venise, ses domaines hongrois auraient été légués, d'après ce journal, à l'archiduchesse Marie-Thérèse-Dorothee-Henriette, fille de l'archiduc Ferdinand-Charles-Victor de Modène-Brisgau, mariée au prince Louis de Bavière, héritier présomptif du trône, cousin-germain de Louis II.

Les domaines en Bohême, plus la fortune mobilière dont les revenus dépasseraient la somme de 45,000 fr. de rente par jour, seraient le partage de Charles VII, roi d'Espagne, et de son frère don Alphonse, tous deux fils de l'archiduchesse Marie-Béatrix-Anne, actuellement carmélite à Gratz.

M^{me} la comtesse de Chambord aurait le reste de la fortune de son frère.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général L'Hotte, arrivé lundi soir à Saumur, a pris, dès hier matin, à six heures, le commandement de l'École de cavalerie.

Une grande réception de l'état-major, de tous les officiers de l'École, ainsi que des autorités militaires de la ville a eu lieu dans le salon d'honneur.

Nous nous plaignions à nous faire l'écho des sentiments de la population saumuroise, heureuse de revoir, dans le général L'Hotte, qui commande aujourd'hui, l'habile écuyer qui a laissé de si honorables souvenirs à l'École de cavalerie.

Le service d'hiver de la Compagnie d'Orléans, qui devait être inauguré ces jours derniers, n'a pas encore été organisé et ne le sera que dans la seconde quinzaine de décembre.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Amendement Naquet, demandant la suppression de l'article 13, qui déclare nul le mandat, — rejeté par 453 voix contre 99 (séance de vendredi) :

M. Maillé a voté pour; nos autres députés ont voté contre; M. de la Bouillerie n'a pas pris part au vote.

Amendement Rolland et Jozon, demandant le scrutin de liste à cinq noms et l'élection d'un député par 70,000 habitants, — rejeté par 388 voix contre 302 (même séance) :

Ont voté pour : MM. de la Bouillerie et Maillé; ont voté contre : MM. Chatelain, de Cumont, Delavau, de Civrac, Joubert, de Maillé, Max Richard, Mayaud, Montrieux.

Amendement Rive (scrutin de liste par arrondissement), rejeté par 385 voix contre 303 (séance de samedi) :

M. Maillé a voté pour; les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

M. le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse tous les Français âgés de vingt à quarante ans.

Parmi les 2 millions d'hommes environ qui sont appelés par la loi du 24 juillet 1862 à faire partie soit de l'armée active, soit de l'armée territoriale, soit des réserves de ces deux armées, il s'en trouve évidemment un nombre assez considérable atteints d'infirmités plus ou moins graves.

Mais comment et à quelle époque l'autorité militaire pourra-t-elle constater ces infirmités ?

Si un ordre de mobilisation générale devenait nécessaire, les conseils de révision ne pourraient fonctionner assez rapidement pour examiner un nombre d'hommes aussi considérable et désigner ceux qui pourraient être aptes au service militaire.

Les demandes de dispenses afflueraient immédiatement et il serait difficile de s'en occuper avec soin.

M. le ministre de la guerre a pensé que l'encombrement et le désordre qu'entraînerait nécessairement cet état de choses devait être à tout prix évité; il a, en conséquence, adressé à tous les commandants de corps d'armée, ainsi qu'aux autres généraux de division, une instruction relative à la délivrance des congés de réformes, tant dans l'armée active que dans l'armée territoriale et les réserves.

Une commission spéciale sera chargée, aux termes de cette instruction, de connaître de tous les cas de réforme survenus dans chaque subdivision régionale.

Elle sera établie au chef-lieu de chaque subdivision.

Le général de brigade commandant la subdivision présidera, et elle sera composée d'un intendant ou d'un sous-intendant, du commandant du recrutement et du commandant de gendarmerie.

Elle seule statuera désormais sur la délivrance de tous les congés de réforme.

Elle sera d'ailleurs permanente, et tous les hommes en disponibilité, de même que les réservistes et ceux appartenant à l'armée territoriale, devront faire valoir devant elle leur cas de réforme, dès que ce cas sera manifesté.

Le ministre de la guerre a eu à donner récemment son avis sur une question fort intéressante pour les familles.

L'exemption du service militaire accordée en temps de paix au jeune soldat qui a un frère dans l'armée active est-elle accordée aussi bien au frère d'un soldat faisant partie de la deuxième portion du contingent, c'est-à-dire restant six mois sous les drapeaux, qu'au frère du jeune homme faisant partie de la première portion du contingent ou lié au service à un titre quelconque, qui l'oblige à demeurer pendant cinq ans au régiment ?

Cette question a été résolue par le ministre de la guerre de la manière suivante :

Dans tous les cas, le jeune soldat dont le frère devra rester cinq ans dans l'armée active sera dispensé de servir en temps de paix.

Quant au jeune soldat dont le frère ne fera partie que de la deuxième portion du contingent, il ne sera exempté que si ce dernier est mort en activité de service, ou réformé, ou admis à la retraite pour blessures ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer, ou s'il meurt dans ses foyers des suites d'une maladie notoirement contractée pendant son séjour au régiment.

Un concert hors ligne doit être donné, au

Grand-Théâtre d'Angers, le mercredi 22 décembre prochain.

Il s'agit des solos, trios, duos, etc., du célèbre *Requiem* de Verdi, qu'une compagnie franco-italienne chante en ce moment même en Belgique et qui doit commencer son tour de France par Nantes, le 20 décembre prochain.

Les interprètes de cette grande œuvre sont :

M. Léon Achard, le ténor de l'Opéra, et M. Povoleri, une basse de la grande école italienne; pour les dames, ce sont : M^{lle} Léon Duval, la charmante transfuge de l'Opéra-Comique, qui a pris la carrière italienne et obtient depuis, dans les grands théâtres impériaux de Russie, de très-grands succès aux côtés de Patti et Nilsson; puis enfin vient M^{me} Barlani-Dini, la première contralto d'Italie, première chanteuse de la *Scala* de Milan.

A ces artistes sont adjoints : M. Ernest Lebeau, le célèbre organiste parisien, et M. Mazio, chef d'orchestre du Théâtre-Italien de Paris, qui tient le piano.

Faits divers.

Un douloureux accident est arrivé, la semaine dernière, dans l'arsenal de Brest, à bord du ponton de la grande mâture. On était en train d'embarquer la nouvelle artillerie du *Suffren*, et une énorme pièce de canon, du poids de 23,000 kilogrammes environ, se trouvait suspendue à l'aide de forts palans de la mâture, à une hauteur de 8 à 9 mètres, lorsqu'une violente secousse a été inopinément imprimée à la pièce par une brusque tension de son amarrage.

Impuissantes à résister, les retenues des palans ont cédé, et la pièce de canon a été précipitée au fond du bassin, entraînant avec elle les palans dont les garants, en se déroulant avec une vitesse prodigieuse, ont malheureusement atteint quatre marins de corvée pour cette opération.

L'un, nommé Brévard, a été tué sur le coup; deux ont été grièvement blessés; le quatrième n'a reçu que des contusions. Ils ont été aussitôt transportés à l'hôpital de la marine. L'infortuné Prosper-Edouard Brévard, matelot à la division, était né à Dieppe, le 4 novembre 1854. Il n'était pas marié.

Voici, au sujet des pensionnaires de l'hôtel des Invalides, des chiffres aussi exacts qu'intéressants :

D'après un relevé établi par l'administration, l'effectif est de 577 invalides, parmi lesquels : 68 amputés, 48 aveugles, 2 sourds, 94 moines-lais et 400 à l'infirmerie.

Sous le rapport de l'âge, nos vieux débris des armées se répartissent ainsi :

457 invalides au-dessous de 60 ans; 425 de 64 à 70 ans; 220 de 74 à 80 ans; 74 de 84 à 90 ans, et 4 au-dessus de 90 ans.

Un de ces derniers, le doyen, évidemment, est le brave Tatin, né en 1782, et par conséquent âgé de 93 ans. Il a assisté à la bataille d'Austerlitz, ainsi qu'un autre de ses collègues en gloire et en âge, le nommé Delbeck.

Il y a quelques années, il restait encore à l'hôtel une vingtaine de pensionnaires avec des nez et des mentons d'argent, mais de ces débris légendaires seul le nommé Edouard reste encore.

Il est bon de remarquer que la longévité dont jouissent les invalides, en dépit des blessures et des infirmités dont ils sont atteints, témoigne des soins incessants et éclairés qui leur sont prodigués, et principalement aussi des habitudes d'extrême régularité qui leur sont imposées et qu'ils ne conserveraient certes pas en dehors de l'hôtel.

M. le professeur Palmieri écrit au *Pungolo* de Naples que le Vesuve paraît vouloir entrer dans une nouvelle période d'éruption.

Un affaissement s'est produit à l'intérieur du grand cratère de la dernière éruption. Une fumée noirâtre s'en échappe.

Les instruments de l'Observatoire sont légèrement agités. Il n'est pas possible de dire dans combien de temps ces premiers indices seront suivis d'effets réels.

Au mois de décembre 1854, un phénomène semblable se produisit dans le cratère, et l'éruption excentrique, avec lave

abondante, ne se manifesta qu'au mois de mai de l'année suivante.

De la Californie on a envoyé à l'Exposition de Philadelphie une section du plus gros arbre qu'on ait encore vu dans ce pays. Cette section est d'un diamètre de vingt pieds et longue de seize. Elle a été tirée d'un arbre de deux cent soixante-seize pieds de haut. On estime, d'après des données scientifiques, que son âge est de deux mille cent vingt ans. On se propose de creuser cet arbre et de le transformer en une petite maison circulaire qui sera très-élégamment meublée.

Simple détail à propos du mariage de M^{lle} Bethna de Rothschild, fille du baron Alphonse de Rothschild, avec son cousin, chef de la maison de Vienne. Les deux fiancés entrent en ménage avec 425 millions de capital.... sans compter les espérances.

On lit dans le *Ménestrel* :

« Au théâtre impérial de Moscou, le baromètre de l'enthousiasme pour la soirée d'adieu de la Patti, dans *les Huguenots*, s'est élevé à 100 rappels et 4,500 bouquets, sans compter les émeraudes, les diamants et les objets d'art. Capoul (Raoul) a partagé le triomphe de la Patti. »

En Irlande, à Dublin, on a fait mieux encore. Les fanatiques de la Nilsson ont envahi la scène; voici ce que racontent à ce sujet les journaux irlandais. Le bénéfice de M^{me} Nilsson dans *Il Trovatore* a été un événement considérable, et tel que, dans notre mémoire, il ne s'en est jamais passé. — Dès 7 heures 40 minutes, la salle était prise d'assaut, argent en main, et, à aucun prix, il n'était possible de se procurer le moindre coin.

Pour calmer le désappointement des nombreux refusés, l'administration eut alors l'idée fructueuse de faire payer à un prix élevé le droit de s'asseoir et même de se tenir debout sur les côtés de la scène. En un clin d'œil, les coulisses furent envahies à ces conditions, et l'on dut déployer la plus grande rigueur pour endiguer le flot humain. A ce moment, le théâtre présenta l'aspect qu'il devait avoir, alors que les seigneurs de la cour et les souverains eux-mêmes assistaient sur l'estrade aux comédies ou aux opéras de l'ancien temps; c'était, en un mot, et de toute façon, une représentation de gala.

Dernières Nouvelles.

On dit que le centre droit a presque fait son accord avec les gauches. Le groupe Lavergne continue ses négociations avec plus de confiance que jamais.

Plusieurs groupes trouvent tout naturel que l'Assemblée réserve à ses membres les 75 places de sénateurs. Les 225 sièges que les départements sont appelés à élire sont suffisants pour honorer les illustrations.

Le bruit court que les élections des députés auraient lieu le 13 février et la convocation de la Chambre le 27 du même mois.

Pour les articles non signés : P. Godart.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 30 novembre. Le marché, qui avait vu hier une reprise sur la plupart des valeurs et une hausse énorme sur le Suez, a été inquiet aujourd'hui et la baisse est revenue.

Les actions de Suez, qui ont touché hier le cours de 870, et qui laissaient croire à la continuité du mouvement, sont revenues aujourd'hui à 790. Les Délégations ont également reculé de 37 fr. et sont actuellement à 690.

Les rentes ont sérieusement faibli. Le 5 0/0, qui fermait hier à 104,07, a descendu aujourd'hui jusqu'à 103,82.

Le 3 0/0 a baissé de 30 cent. Il est à 66.

Baisse encore de 10 cent. sur l'Italien, qui fait 71,80.

Le chemin de fer du Nord a monté de 8 fr. et fait 1,200; celui de Lyon conserve le cours de 962. Les autres chemins de fer sont également très-fermes.

Rien de nouveau sur le Turc qu'on offre à 23,90. Les lots font 66,25.

Le Crédit mobilier n'a pas souffert de la baisse, et il se maintient facilement à 185. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette fermeté est d'un bon augure.

Le Mobilier espagnol est à 707.

Lombards, 235; Autrichiens, 646; Pérou, 39 1/4; Transatlantique, 322.

Extérieure espagnole, 18 1/8; Intérieure espagnole, 16 1/16.

LES PLUS GRANDS SUCCES DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, COEUR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSES? mazurka.
FRANCE ADOREE! Marche française.
COEUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.
Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka.
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcription à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées: Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mélodies célèbres de Jules Klein:

Rayons Perdus, Soupir et Raiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains: 3 fr.; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6; à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac: CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix: 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage complet est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan,

lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de débâlement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNST CATTÉ,
Musicien au 65^e de ligne.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, d'aménorrhée. Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat or-

naire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier, rue M. NORMANDIE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, maciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que des boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures	10 minutes du matin.
11 —	30 —
1 —	40 — du soir.
7 —	40 —
Départs de Poitiers pour Saumur:	
6 heures	30 minutes du matin.
10 —	30 —
12 —	30 — du soir.
6 —	40 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus.
6 —	45 — — — — — omnibus.
9 —	1 — — — — — omnibus.
1 —	33 — — — — — soir, omnibus.
4 —	13 — — — — — express, omnibus.
7 —	33 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 —	30 — — — — — omnibus.
9 —	50 — — — — — express, omnibus.
12 —	38 — — — — — soir, omnibus.
4 —	44 — — — — — omnibus.
10 —	38 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66 15	»	»	20				Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	»	»	»			
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 10	»	»	40				Crédit Mobilier.	190	»	»	»			
5 % jouiss. novembre.	103 90	»	»	20				Crédit foncier d'Autriche.	502 50	»	»	3 50			
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	»				Charentes, 400 fr. p. j. août.	307 50	»	»	»			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	330	»	»	»				Est, jouissance nov.	566 25	»	»	1 25			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	484	»	»	35				Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	965	»	»	3 75			
— 1865, 4 %	497 50	»	»	2 10				Midi, jouissance juillet.	715	»	»	5			
— 1869, 3 %	335	»	»	3				Nord, jouissance juillet.	1900	»	»	»			
— 1871, 6 %	333 40	»	»	»				Orléans, jouissance octobre.	990	»	»	1 25			
— 1874, 5 %	463 50	»	»	50				Ouest, jouissance juillet, 65.	615	»	»	»			
Banque de France, j. juillet.	3935	»	»	5				Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	»	»	»	»			
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	»				Compagnie parisienne du Gaz.	1030	»	»	10			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	490	»	»	5				Société Immobilière, j. janv.	26	»	»	1 50			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	353	»	»	»				C. gén. Transatlantique, j. juillet.	325	»	»	5			
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	895	»	»	»											

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.
1° Une maison, sise commune de Varennes-sous-Montsoreau, au canton de Gaure, composée de plusieurs logements, cour et jardin; le tout entouré de murs, contenant environ 11 ares 15 centiares, numéros 588 et 589, section F.
2° Dix ares 83 centiares de terre labourable, sis commune de Villebernier, appelés les Sables, portés au cadastre sous le numéro 519, section B.
3° Onze ares 50 centiares de même terre, même commune, canton des Aulnes, portés au cadastre sous le numéro 807, section B.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M. MÉHOUS. (567)

A AFFERMER

Par adjudication, au détail ou par lots, En l'étude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.
Le samedi 4 décembre 1875, à midi.

TRENTE PARCELLES DE TERRE ET VIGNE

Contenant environ 3 hectares, sur les communes d'Artannes, du Coudray-Macouard et de Courchamps. (577)

A LOUER

A partir de Noël 1875, UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 87, joignant l'hôtel d'Anjou.
Composée d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages; chaque étage est divisé en plusieurs chambres; caves et greniers, cour, écuries et remises.
S'adresser: Dans la maison, pour la visiter. Et, pour traiter, à M. A. TRIEN-CELLIN, rue de la Petite-Bilange, n° 7. (516)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON A CHAMPIGNY

AU DÉTAIL.
Joignant M. Roy.
Et cinq hectares environ de vignes, terres et bois taillis, situés, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.
Pour les détails, voir les placards affichés.
S'adresser, pour traiter, à M. TAVRAU, géomètre-expert à Bagnaux, ou à M. LAUMONIER, notaire. (561)

PAS UN CAPITALISTE

ne voudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le **Manuel des Capitalistes**, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8° donné en prime par le **Moniteur de la Banque**, 52 N° par an, pour 4 fr. Envoi d'un N° gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (543)

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.
Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.
Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.
A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.
S'adresser, à Saumur, pharmacie Besson. (569)

NOUVEAUTÉS

Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, à Saumur,
DEMANDE UNE BONNE OUVRIÈRE
pour conduire une machine à coudre.
Ouvrage assuré toute l'année, à 2 fr. 75 ou 3 fr. par jour, selon les capacités.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris.
Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN: 44 FR. — SIX MOIS: 27 FR. — TROIS MOIS: 15 FR. 50.	UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des *MODES PARISIENNES*, 22, rue de Verneuil, à Paris.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.